

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAVASSE**

**SEANCE DU 23 août 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois d'Août, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise QUENARDEL, Maire.

**Présents :** QUENARDEL Françoise – VETTOVALLI Michel - DRAY Bernadette – FAURE Joël – LALANNE Claude – CHASTAN Thierry – MOUTON Martine – FIERE Pascale - ARNAUD Alexandre – GONTARD Christopher - DE DIANOUS Antoine.

**Absent avec procuration :** MOULIN Geneviève (MOUTON Martine) - LIOTARD Régine (LALANNE Claude) - BONNARD-DREVARD Nathalie (DRAY Bernadette) - LERAT Frédéric (CHASTAN Thierry).

**Secrétaire de séance :** LALANNE Claude

**Délibération 1.1**

**Objet : Remplacement de trois adjoints au maire suite à des démissions**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération du 26/05/2020 portant création de quatre postes d'adjoints au maire,

Vu le Procès-Verbal du 26/05/2020 relatif à l'élection du Maire et des Adjoints,

Considérant la vacance de trois postes d'adjoints au Maire dont les démissions ont été acceptées par Madame la Préfète de la Drôme par courrier reçu le 20/06/2022 et le 12/07/2022,

Considérant que lorsque des postes d'adjoints sont vacants, le conseil municipal peut décider que les nouveaux adjoints occuperont le même rang que les élus démissionnaires,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 1<sup>er</sup> adjoint, 3<sup>ème</sup> adjoint et 4<sup>ème</sup> adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection de nouveaux adjoints au Maire la parité alternative n'est pas obligatoire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

-décide de ne pas faire remonter la 2<sup>ème</sup> adjointe dans le tableau

-procèdera à l'élection par liste d'un 1<sup>er</sup> adjoint, d'un 3<sup>ème</sup> adjoint et d'un 4<sup>ème</sup> adjoint

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Savasse, le 24 août 2022  
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAVASSE**

**SEANCE DU 23 août 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois d'Août, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise QUENARDEL, Maire.

**Présents :** QUENARDEL Françoise – VETTOVALLI Michel - DRAY Bernadette – FAURE Joël – LALANNE Claude – CHASTAN Thierry – MOUTON Martine – FIERE Pascale - ARNAUD Alexandre – GONTARD Christopher - DE DIANOUS Antoine.

**Absents avec procuration :** MOULIN Geneviève (MOUTON Martine) - LIOTARD Régine (LALANNE Claude) - BONNARD-DREVARD Nathalie (DRAY Bernadette) - LERAT Frédéric (CHASTAN Thierry).

**Secrétaire de séance :** LALANNE Claude

***Délibération 1.2***

***Objet : Election de 3 adjoints au Maire***

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération du 26/05/2020 portant création de quatre postes d'adjoints au maire,

Vu le Procès-Verbal du 26/05/2020 relatif à l'élection du Maire et des Adjoints,

Vu la délibération 1.1 du 23/08/2022,

Considérant que dans les Communes de 1000 habitants et plus, les adjoints au Maire sont élus au scrutin secret, de liste, à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que 3 sièges sont à pourvoir : le 1<sup>er</sup> adjoint, le 3<sup>ème</sup> adjoint et le 4<sup>ème</sup> adjoint,

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, procède à l'élection des 1<sup>er</sup> adjoint, 3<sup>ème</sup> adjoint et 4<sup>ème</sup> adjoint ;

Sont candidats : Claude LALANNE – Thierry CHASTAN – Antoine DE DIANOUS

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs et nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 15

Ont obtenu : 12 voix

Mme Claude LALANNE, M. Thierry CHASTAN et Antoine DE DIANOUS sont respectivement désignés en qualité de 1<sup>er</sup> adjointe, 3<sup>ème</sup> adjointe et 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Savasse, le 23 août 2022  
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAVASSE**

**SEANCE DU 23 août 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois d'Août, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise QUENARDEL, Maire.

**Présents :** QUENARDEL Françoise – VETTOVALLI Michel - DRAY Bernadette – FAURE Joël – LALANNE Claude – CHASTAN Thierry – MOUTON Martine – FIERE Pascale - ARNAUD Alexandre – GONTARD Christopher - DE DIANOUS Antoine.

**Absents avec procuration :** MOULIN Geneviève (MOUTON Martine) - LIOTARD Régine (LALANNE Claude) - BONNARD-DREVARD Nathalie (DRAY Bernadette) - LERAT Frédéric (CHASTAN Thierry).

**Secrétaire de séance :** LALANNE Claude

**Délibération 1.3**

**Objet : Indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et du Conseiller municipal délégué**

Conformément au Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal peut voter le versement d'indemnités de fonctions aux élus municipaux pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoint au Maire et de Conseiller municipal délégué dans les limites prévues par les textes.

Pour les Communes dont la population est comprise entre 1000 et 3499 habitants, ils peuvent percevoir comme indemnité mensuelle maximum :

- 51.6% de l'Indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire
- 19.8% de l'Indice brut terminal de la fonction publique pour les Adjointes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions) des membres présents :

- fixe les taux de l'indemnité de fonctions attribuée aux Maire, Adjointes et Conseiller Municipal Délégué comme suit :
  - Maire : 39.75% de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - 1<sup>er</sup> adjoint : 19.63% de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoint : 16.15% de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - 1 conseiller municipal délégué : 12.43% de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- prend acte que la présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres élus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
A Savasse, le 24 août 2022  
Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAVASSE**

**SEANCE DU 23 août 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois d'Août, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise QUENARDEL, Maire.

**Présents :** QUENARDEL Françoise – VETTOVALLI Michel - DRAY Bernadette – FAURE Joël – LALANNE Claude – CHASTAN Thierry – MOUTON Martine – FIERE Pascale - ARNAUD Alexandre – GONTARD Christopher - DE DIANOUS Antoine.

**Absent avec procuration :** MOULIN Geneviève (MOUTON Martine) - LIOTARD Régine (LALANNE Claude) - BONNARD-DREVARD Nathalie (DRAY Bernadette) - LERAT Frédéric (CHASTAN Thierry).

**Secrétaire de séance :** LALANNE Claude

***Délibération 1.4***

**Objet : Composition des Commissions Municipales**

**Commission Bâtiments-Voirie-Sécurité**

Vice-Président : QUENARDEL Françoise  
CHASTAN Thierry  
DRAY Bernadette  
GONTARD Christopher  
MOULIN Geneviève  
LERAT Frédéric  
CAMUGLI Vincent (membre extérieur)

**Commission Finances :**

Vice-Présidente : QUENARDEL Françoise  
ARNAUD Alexandre  
DRAY Bernadette  
GONTARD Christopher  
LALANNE Claude  
MOUTON Martine

**Commission attribution logement :**

Vice-présidente : DRAY Bernadette  
CHASTAN Thierry  
DE DIANOUS Antoine  
LIOTARD Régine  
MOULIN Geneviève  
MOUTON Martine

**Commission « Conseil Municipal Junior » :**

Vice-Présidente : DRAY Bernadette  
LIOTARD Régine

**Commission Environnement**

Vice-président : LERAT Frédéric  
CHASTAN Thierry  
DRAY Bernadette  
FIERE Pascale  
CURE Dominique (membre extérieur)  
D'ABRIGEON Gilles (membre extérieur)  
FERRARI Bernard (membre extérieur)  
ROCCI Laurence (membre extérieur)  
UGHETTO Dominique (membre extérieur)  
VILLENEUVE Sébastien (membre extérieur)

**Commission Vie Associative :**

Vice-président : LALANNE Claude  
Vice-président : ARNAUD Alexandre  
CHASTAN Thierry  
FIERE Pascale  
MOUTON Martine  
DRAY Raymond (membre extérieur)  
LIEVRE Martine (membre extérieur)  
LIOTARD Patrick (membre extérieur)  
PLANCHER Christine (membre extérieur)  
ROCCI Laurence (membre extérieur)

**Commission affaires scolaires**

Vice-présidente : LALANNE Claude  
BONNARD-DREVARD Nathalie  
DRAY Bernadette  
LIOTARD Régine  
MOULIN Geneviève  
MOUTON Martine

**Commission culture / bibliothèque**

Vice-présidente : LALANNE Claude  
BONNARD-DREVARD Nathalie  
CHASTAN Thierry  
LIOTARD Régine  
KUZNIAR Sylvie (membre extérieur)  
QUENARDEL Michel (membre extérieur)

**Commission Urbanisme et Patrimoine**

Vice-président : CHASTAN Thierry  
DE DIANOUS Antoine  
DRAY Bernadette  
LALANNE Claude  
LERAT Frédéric

**Commission personnel communal**

Vice-présidente : MOUTON Martine  
GONTARD Christopher  
LALANNE Claude

Envoyé en préfecture le 24/08/2022

Reçu en préfecture le 24/08/2022

Affiché le 24/08/2022

SLO

ID : 026-212603393-20220823-1\_4COMPO\_COMMI-DE

**Commission communication et bulletin municipal**

Vice-président : CHASTAN Thierry

FIERE Pascale

LIOTARD Régine

LIOTARD Patrick (membre extérieur)

MILARD Philippe (membre extérieur)

PLANCHER Christine (membre extérieur)

TRIBOULET Guy (membre extérieur)

**Commission affaires juridiques et sociales**

Vice-président : DE DIANOUS Antoine

CHASTAN Thierry

DRAY Bernadette

LALANNE Claude

MOUTON Martine

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Savasse, le 24 août 2022

Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAVASSE

SEANCE DU 23 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois d'Août, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise QUENARDEL, Maire.

**Présents :** QUENARDEL Françoise – VETTOVALLI Michel - DRAY Bernadette – FAURE Joël – LALANNE Claude – CHASTAN Thierry – MOUTON Martine – FIERE Pascale - ARNAUD Alexandre – GONTARD Christopher - DE DIANOUS Antoine.

**Absent avec procuration :** MOULIN Geneviève (MOUTON Martine) - LIOTARD Régine (LALANNE Claude) - BONNARD-DREVARD Nathalie (DRAY Bernadette) - LERAT Frédéric (CHASTAN Thierry).

**Secrétaire de séance :** LALANNE Claude

*Délibération 1.5*

**Objet : Composition de la Commission d'Appels d'offres**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer la composition de la commission d'appel d'offre.

En application de l'article L.1411-5 du CGCT, dans les Communes de moins de 3500 habitants, ces commissions doivent comprendre le Maire ou son représentant, président, et trois membres du Conseil Municipal titulaires et trois membres suppléants.

Le Conseil Municipal, a élu, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions) des membres présents :

Présidente : QUENARDEL Françoise

Membres Titulaires :

- DE DIANOUS Antoine
- DRAY Bernadette
- GONTARD Christopher

Membres Suppléants :

- LALANNE Claude
- LERAT Frédéric
- MOULIN Geneviève

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
A Savasse, le 24 août 2022  
Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAVASSE**

**SEANCE DU 23 août 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois d'Août, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise QUENARDEL, Maire.

**Présents :** QUENARDEL Françoise – VETTOVALLI Michel - DRAY Bernadette – FAURE Joël – LALANNE Claude – CHASTAN Thierry – MOUTON Martine – FIERE Pascale - ARNAUD Alexandre – GONTARD Christopher - DE DIANOUS Antoine.

**Absent avec procuration :** MOULIN Geneviève (MOUTON Martine) - LIOTARD Régine (LALANNE Claude) - BONNARD-DREVARD Nathalie (DRAY Bernadette) - LERAT Frédéric (CHASTAN Thierry).

**Secrétaire de séance :** LALANNE Claude

*Délibération 1.6*

**Objet : Composition du Centre Communal d'Action Sociale**

*Cette délibération annule et remplace celle du 23 juin 2020*

Madame Le Maire expose qu'il convient de fixer la composition des membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS est fixé à un maximum de 8 membres élus et 8 membres nommés par le Maire, Président de droit, parmi les personnes non-membres du conseil municipal (article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention) des membres présents, a élu :

- DRAY Bernadette
- BONNARD-DREVARD Nathalie
- CHASTAN Thierry
- DE DIANOUS Antoine
- FIERE Pascale
- LIOTARD Régine

a nommé:

- FAURE Sylviane
- PLANCHER Christine
- ROSTAN Françoise
- THION Christian
- TRIBOULET Guy
- BUSSY Patricia (représentant UDAF)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

A Savasse, le 24 août 2022

Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAVASSE**

**SEANCE DU 23 août 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois d'Août, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise QUENARDEL, Maire.

**Présents :** QUENARDEL Françoise – VETTOVALLI Michel - DRAY Bernadette – FAURE Joël – LALANNE Claude – CHASTAN Thierry – MOUTON Martine – FIERE Pascale - ARNAUD Alexandre – GONTARD Christopher - DE DIANOUS Antoine.

**Absent avec procuration :** MOULIN Geneviève (MOUTON Martine) - LIOTARD Régine (LALANNE Claude) - BONNARD-DREVARD Nathalie (DRAY Bernadette) - LERAT Frédéric (CHASTAN Thierry).

**Secrétaire de séance :** LALANNE Claude

***Délibération 1.7***

**Objet : Désignation d'un représentant titulaire à la Commission Locale d'Information de l'Installation Nucléaire de Cruas-Meysse**

Madame Le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner un représentant titulaire à la Commission Locale d'Information de l'Installation Nucléaire de Cruas-Meysse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- Françoise QUENARDEL

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
À Savasse, le 24 août 2022  
Le Maire,

  


**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAVASSE**

**SEANCE DU 23 août 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois d'Août, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise QUENARDEL, Maire.

**Présents :** QUENARDEL Françoise – VETTOVALLI Michel - DRAY Bernadette – FAURE Joël – LALANNE Claude – CHASTAN Thierry – MOUTON Martine – FIERE Pascale - ARNAUD Alexandre – GONTARD Christopher - DE DIANOUS Antoine.

**Absent avec procuration :** MOULIN Geneviève (MOUTON Martine) - LIOTARD Régine (LALANNE Claude) - BONNARD-DREVARD Nathalie (DRAY Bernadette) - LERAT Frédéric (CHASTAN Thierry).

**Secrétaire de séance :** LALANNE Claude

**Délibération 2.1**

**Objet : décision modificative n°2**

<i>Désignation</i>	<i>Diminution sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
<i>D 2312-27 (Ch-23)</i>	<i>- 5 400.00 €</i>	
<b><i>TOTAL D 2312-27 (Ch-23)</i></b>	<b><i>- 5 400.00 €</i></b>	
<i>D 2031-27 (Ch-20)</i>		<i>+ 5 400.00 €</i>
<b><i>TOTAL D 2031-27 (Ch-20)</i></b>		<b><i>+ 5 400.00 €</i></b>

Il s'agit de provisionner le compte 2031 (opération cimetièrè 27) afin de pouvoir payer le bureau d'études pour les études concernant l'agrandissement du cimetière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, les mouvements de crédits ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Savasse, le 24 août 2022  
Le Maire,

